

Pourtant, qui donc a provoqué cette nouvelle phase de décentralisation vers les collectivités avec la répercussion des charges et des emplois nécessaires pour faire face aux transferts des compétences : routes, collèges, lycées, état-civil... **sinon le même gouvernement ?**

Qui donc, après s'être privé de recettes pour l'Etat avec l'allègement des impôts sur le revenu (surtout aux 5 % qui gagnent le plus), diminue le reversement annuel aux communes en abaissant leurs moyens financiers ; les inquiétudes demeurent, à plus forte raison du fait de la « réforme envisagée »...

sinon les mêmes représentants de l'Etat... ?

Paradoxalement, à chaque nouveau problème, nos dirigeants proposent aux entreprises, aux associations, aux parents d'élèves, aux citoyens, de se tourner vers les collectivités locales pour trouver la solution... Par contre, pendant le même temps, seule la dette de l'Etat s'envole au point de devenir insupportable... avec un accroissement sans précédent !!! On est très loin des schémas annoncés et promis... Quelle incohérence entre discours et action !

Je souhaiterais que « la réflexion citoyenne » reprenne le dessus en 2010, que les « profiteurs du système » s'amenuisent, que les supers avantages deviennent, non pas la solution ou le rêve, mais l'anomalie au point de devoir les dénoncer.

Fort de ce constat et malgré les embûches grandissantes pour les élus locaux, je puis vous assurer avec l'équipe municipale qui m'entoure que nous sommes toujours aussi déterminés à :

Maintenir l'équilibre en recherchant le consensus nécessaire pour le mieux-être de tous

Agir toujours pour l'intérêt général

Faire fructifier les initiatives, les encourager, les développer

Favoriser et accompagner, avec le personnel communal, les associations, les partenaires économiques et entreprises, l'emploi, le cadre de vie et le développement de notre commune avec un souci permanent d'agir en intergénérationnel.

Un grand bravo aussi aux initiatives privées et aux investisseurs de 2009 et bonne année à tous.

Guy VAXELAIRE
Maire de LA BRESSE



Compte rendu par extrait du Conseil Municipal du 14 décembre 2009

Monsieur le Maire salue l'assemblée et ouvre la séance à 20 heures.
Mme Marie-Ange LEMIGNON est désignée pour exercer les fonctions de secrétaire.
Le procès verbal de la réunion du 23 novembre 2009 est approuvé après quelques observations et rectifications :

Concernant la présentation de la Ferme de la Courbe, il a été indiqué que la viande est préparée à l'abattoir de Rambervillers. Il convient de rectifier qu'il s'agit de l'abattoir de **Dommartin les Remiremont**.

Dans les questions diverses, réforme des collectivités locales :
La Taxe professionnelle représente **53 %** de la richesse fiscale de La Bresse (et non 30 %)
Il est ensuite procédé à l'examen des questions portées à l'ordre du jour :

I - FINANCES

1. APUREMENT DES COMPTES 2009

Sur proposition de Mme Francine GAILLET, Adjointe, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les mouvements de comptes à opérer entre le budget principal et les différents budgets annexes, et entre les budgets annexes entre eux, pour prendre en compte les sommes avancées au titre de l'exercice 2009 d'une part, et d'autre part sur les opérations d'ordre à effectuer au titre du même exercice, soit :

Article de recette	Objet de l'opération	Montant T.T.C.	dont TVA	Article de dépense
I - REMBOURSEMENT AU BUDGET COMMUNAL				
BUDGET COMMUNE				
752 - 93	Mise à disposition de locaux	38 925.04		6132
70872 - 93	Part sur indemnité gestion Receveur	557.93		62281
70872 - 93	Taxe foncière et redevance OM	39 245.00		63512
708 41- 93	Personnel mis à disposition	5 832.56		6215
BUDGET COMMUNE				
PAR BUDGET O.T.				
SPORTS - LOISIRS				
704 - 414	Prestations STM - Entretien pistes ski de fond	1 347.50		61521 - 414
70848 - 414	Frais de personnel mis à disposition	51 146.45		6218 - 414
70878 - 414	Frais téléphone mobile	796.91		6262-414
70878-414	Frais de formation pisteurs	520.00		6184-414
70878-414	Fournitures et M O Service GARAGE	167.66		61551-414
PATINOIRE				
70848 - 414	Frais de personnel mis à disposition	12 788.12		6218 - 414
70878-414	Travaux montage - démontage	196.00		61521-414
70878-414	Fournitures prises au GARAGE	12.20		60631-414
OT - PISCINE				
70878 - 413	Reversement Chauffage Fioul et Bois	55 116.00		60621 - 413
70878 - 413	Impôts fonciers	1 750.00		63512 - 413
70848 - 413	Frais personnel mis à disposition	26 185.56		6218 - 413
70878 - 413	Frais téléphone mobile	808.80		6262-413
70878 - 413	Prestations diverses STM	1 814.00		61522-413
OT - ACCUEIL				
70848 - 95	Frais de personnel mis à disposition	25 609.98		6218 - 95
70878 - 95	Frais Internet	1 851.42		6262 - 95
70878 - 95	Frais téléphone mobile	1 573.85		6262 - 95
OT- CAMPING				
70848-95	Personnel mis à disposition	9 214.64		6215-95
70878 - 95	Frais téléphone mobile	704.83		6262 -95
70878 - 95	Frais d'Internet	1 248.66		6262 - 95
70878 - 95	Impôts fonciers - OM	1 021.00		63512 - 95
70878 - 95	Fournitures de garage et gazoil pris aux STM	213.81		60622 - 95
70878 - 95	Prestations S T M	2 364.74		61522 - 95
70878 - 95	Prestations déneigement	765.73		61523 - 95
BUDGET COMMUNE				
PAR BUDGET EAU				
70841 - 811	Frais de personnel y compris charges	98 810.93		641 - 01
70872 - 811	Carburant pris aux S T M	1 800.53		6066 - 01
70872 - 811	Fournitures de GARAGE	48.10		6066 - 01
70872 - 811	Frais téléphone mobile	503.77		6262-01
BUDGET COMMUNE				
PAR BUDGET C.C.A.S.				
70841 - 60	Frais de personnel et charges	16 609.78		6218
70873 - 60	Intervention STM (Entretien bâtiment)	237.24		61522

BUDGET COMMUNE			PAR BUDGET MAISON DE RETRAITE	
70873 - 61	Frais téléphone mobile	380.64		6262
70873 - 61	Frais d'Internet	1 248.66		6262
70841 - 61	Personnel mis à disposition	19 453.25		6218
70873 - 61	Intervention STM (Entretien du bâtiment)	988.50		6152
70873 - 61	Intervention STM (animations)	1047.81		6288
70873 - 61	Carburant Groupe électrogène	12.74		60621
752 - 61	Loyers des bâtiments - emprunt ACCUEIL	43 233.65		614
BUDGET COMMUNE			PAR BUDGET FORET	
70841 - 92	Frais de personnel	30 245.03		6215 - 92
70872 - 92	Recouvrement impôt foncier	23 267.00		63512 - 92
70872 - 92	Gazole pris aux S T M	751.38		60622 - 92
70872 - 92	Frais téléphone mobile	152.09		6262 - 92
BUDGET COMMUNE			PAR BUDGET FUNERARIUM	
70841 - 026	Frais de personnel	7 000.00		641
70872 - 026	Assurance Bâtiment	250.00		616
70872 - 026	Remboursement frais	500.00		6061
BUDGET COMMUNE			Par BUDGET BOWLING	
70841 - 94	Reversement de frais de personnel	4 790.14		6218-94
BUDGET COMMUNE			PAR BUDGET LOCATIONS INDUSTRIELLES	
70872 - 94	Impôts fonciers et taxes OM	12 461.00		63512
BUDGET COMMUNE			PAR BUDGET SIVU ASSAINISSEMENT	
70878 - 811	Mise à disposition (Personnel et Charges)	7 334.32		6218
70878 - 811	Frais Téléphone mobile et internet	1 708.61		6262
BUDGET COMMUNE			PAR BUDGET SIVU TOURISME	
70848 - 95	Mise à disposition de personnel	3 836.41		6218
II - REMBOURSEMENT VERS BUDGETS ANNEXES				
BUDGET EAU			PAR BUDGET OT - PISCINE	
7011 - 01	Consommation eau bassin de natation	3 622.71		60611 - 413
BUDGET MR			Par BUDGET COMMUNE	
70878 - 022	Frais de personnel (Entretien du linge)	1 324.59		61558 - 213 - AG
BUDGET OT			PAR BUDGET COMMUNE	
70878 - 95	Personnel mis à disposition de la commune (TS)	537.88		6218-95
70878 - 95	Frais de contrôle (Electrique et désenfumage)	348.55		61522 - 413
70878 - 95	Electricité HALLE COUVERTE	3 000.00		60612 - 95
7474 - 413	Reprise du déficit	77 400.00		65737 - 95
7474 - 413	Subvention équilibre	150 000.00		65737 - 95
BUDGET CAMPING			PAR BUDGET COMMUNE	
70878-95	Personnel mis à dispo. Commune (cantine-écoles)	5 316.80		6218-95
70878-95	Personnel mis à disposition POIROT Joel	1 133.72		61522-020
III - OPERATIONS D'ORDRE				
TRAVAUX EN REGIE S T M				
BUDGET COMMUNE				
722	Aménagement d'espaces verts	11 604.99		2312 - 823 - AG
722	Aménagement des pompes sur canaux de la Claireie	1885.27		2312 - 824 - AG
722	Pose de signalisation nouvelle	1383.90		21578 - 821 - AG
722	Pose stores à la Halle des Congrès	355.86		2313 - 413 - PROG
722	Clôture zone stockage STM	1 867.03		2313 - 810 - AG
722	Pose parafoudre Halle des Congrès	316.32		2313 - 413 - PROG
722	Aménagement préfa Vertbruche	813.99		2313 - 414 - PROG
722	Aménagement Rue du DR LAPIERRE	5 874.68		2315 - 820 - P103
722	Couverture de fossés	17 957.11		2315 - 820 - AG
722	Accessibilité des Espaces publics	9 754.23		2315 - 820 - AG
BUDGET EAU				
722	Travaux conduites et réservoirs	9 541,13		2315-811

M. le Maire rappelle que le budget est en toute transparence entre les différentes entités de la commune.

Mme GAILLET précise que les frais de personnel font l'objet de conventions.

2. DECISIONS MODIFICATIVES N° 1 SUR BUDGETS 2009

VILLE :

Sur proposition de Madame GAILLET, adjointe aux finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative suivante :

DM 1 au budget COMMUNE 2009					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
ARTICLES	LIBELLES	MONTANT	ARTICLES	LIBELLES	MONTANT
7391173	Reversement d'impôts et taxes	13 500,00 €	722	Travaux en régie	16 000,00 €
60631	Fournitures pour entretien	2 500,00 €			
	TOTAL	16 000,00 €		TOTAL	16 000,00 €
INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
ARTICLES	LIBELLES	MONTANT	ARTICLES	LIBELLES	MONTANT
2312 - 823	Travaux par entreprise	-13 500,00 €			
2315 - 820	Travaux par entreprise	-2 500,00 €			
042 - 231	Travaux en régie	16 000,00 €			
	TOTAL	0,00 €			0,00 €

M. le Maire précise que c'est la première décision modificative de l'année, ce qui indique que les prévisions budgétaires étaient bonnes.

FORET :

Sur proposition de Madame GAILLET, adjointe aux finances, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative n°1 au budget annexe FORET, comme suit :

DM 1 au budget FORET 2009					
INVESTISSEMENTS					
DEPENSES			RECETTES		
ARTICLES	LIBELLES	MONTANT	ARTICLES	LIBELLES	MONTANT
2111	Terrains	-12 000,00€			
2315	Travaux d'aménagement	12 000,00€			
	TOTAL	0,00€		TOTAL	0,00€

Il est précisé qu'une facture relative à des travaux de création d'un chemin a été inscrite dans le programme de fonctionnement alors qu'elle devait l'être en investissement.

BATIMENTS INDUSTRIELS :

Sur proposition de Madame GAILLET, adjointe aux finances, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative n°1 au budget annexe Bâtiments industriels, comme suit :

DM 1 au budget BATIMENTS INDUSTRIELS 2009					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
ARTICLES	LIBELLES	MONTANT	ARTICLES	LIBELLES	MONTANT
654	Admissions en Non Valeur	8 000,00 €	752	Location d'immeubles	8 000,00 €
	TOTAL	8 000,00 €		BATI	8 000,00 €

R.M.E.

Sur proposition de Monsieur SAVOYE, adjoint et Président du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale d'Electricité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la Décision Modificative n° 1 au budget annexe R.M.E. qui a été actée par le Conseil d'Exploitation, soit

DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2009				
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Article	Libellé	Budget précédent	Proposition nouvelle	Total Budget
DEPENSES				
6051	Electricité	1 900 000,00	100 000,00	2 000 000,00
6063	Fourniture entretien et petit matériel	25 000,00	44 742,31	69 742,31
63471	Taxes spécifiques à l'Industrie Electrique (CCSPE)	50 000,00	198 000,00	248 000,00
63472	Taxe spécifique à l'Industrie gazière (TD)	60 000,00	10 000,00	70 000,00
	TOTAL DES DEPENSES		352 742,31	
RECETTES				
7011	Electricité	3 425 000,00	175 000,00	3 600 000,00
706	Prestations de service	70 000,00	18 000,00	88 000,00
76	Produits financiers (placement)	0,00	5 700,00	5 700,00
7718	Autres produits exceptionnels (dégrèvement TP)	0,00	82 900,00	82 900,00
778	Autres produits exceptionnels (sinistre,1% logt)	0,00	3 400,00	3 400,00
	TOTAL DES RECETTES		285 000,00	
	Budget primitif	Dépenses	4 686 106,69	
		Recettes	4 753 849,00	
	Budget après DM	Dépenses	5 038 849,00	
		Recettes	5 038 849,00	

3. TARIFS EAU 2010 - PARTICIPATIONS - PENALITES POUR LA PERIODE DE CONSOMMATION A COMPTER DU 1er JANVIER 2010

Depuis l'arrêté du 06/08/2007, paru au Journal Officiel du 21/09/2007, le pourcentage du montant de l'abonnement au service des eaux ne doit pas être supérieur à 40 % du montant de la facture d'eau de 120 m³. Une dérogation est prévue pour les communes classées « Commune Touristique ».

Depuis 2009, l'arrêté de classement de la Commune de LA BRESSE en « Commune touristique » nous permet de revenir au principe de tarification antérieur avec un abonnement et un découpage en deux tranches

Rappel des tarifs 2009 :

- partie fixe facturée à raison d'une unité par point desservi : 66.50 €
- tarif au m³ - jusqu'à 100 m³ 0.156 € le m³
- au-delà de 100 m³ 0.585 € le m³
- participation au raccordement au réseau d'eau potable 350 €

Sur proposition de M. Claude THIRARD, adjoint délégué, et pour tenir compte des gros investissements de Belle-Hutte financés pour partie par un emprunt, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2010 une augmentation de 2,5 % sur les tarifs précités et de fixer un tarif pour certaines autres prestations, soit

- partie fixe facturée à raison d'une unité par point desservi : 68.20 €
- tarif au m³ - jusqu'à 100 m³ 0.160 € le m³
- au-delà de 100 m³ 0.600 € le m³
- participation au raccordement au réseau d'eau potable 350 € (voté par délibération)
- Frais de jaugeage 15 €
- Frais d'étalonnage 15 €
- Frais d'ouverture et de réouverture 15 €
- Frais d'impossibilité de relevé de compteur 15 €

M. le Maire ajoute que la consommation d'eau est stable, ainsi que le nombre d'abonnés.

Il précise que les nouveaux tarifs tiennent compte du nouveau règlement du service.

Il ajoute que les travaux de Belle-Hutte se montent à terme à 800 000 €. La Société Remy Loisirs y participe à hauteur de 200 000 €. Il reste à charge de la commune, après déduction des subventions de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et du Département, la somme de 400 000 € pour laquelle un emprunt sera souscrit en deux tranches de 200 000 €.

Concernant la modernisation des réseaux, il est rappelé que la taxe est fixée par l'Agence de l'Eau et non pas la commune, le SIA n'étant qu'une boîte aux lettres.

La Commune de La Bresse répond aux normes (85 % d'habitations raccordées) mais elle paie pour les autres.

M. THIRARD insérera une explication dans le bulletin municipal et une modification sera apportée sur les factures, précisant que la taxe est reversée à l'agence.

4. CESSION USINE DE LA CUVE A LA SOCIETE GARCIA

Depuis le 1^{er} juillet 2007, la Société GARCIA Textiles Publicités loue le bâtiment industriel «Usine de la Cuve». Après un contrat d'occupation précaire jusqu'au 31 décembre 2007, une convention de location avec promesse d'achat et de vente a été signée le 28 janvier 2008 pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2008.

Celle-ci prévoit qu'au terme du bail soit le 30 novembre 2009, l'ensemble immobilier sera cédé au preneur au prix de 125 000 €, duquel sera déduite la part en capital remboursée à cette date pour le prêt contracté pour cette opération, soit un prix de vente de 112 878.75 €.

Mme GAILLET précise que la valeur vénale du bâtiment (estimation des Domaines) est de 145 000 €, avec une marge de plus ou moins 20 %.

Suite à la demande de Monsieur GARCIA et sur proposition de Mme GAILLET, Adjointe chargée des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder au 1^{er} décembre 2009 à la Société GARCIA le bâtiment en question pour la somme de 112 878.75 €.

Monsieur le Maire demande à ce que la commune pour sa part fasse des achats à la boutique, dans le respect de la concurrence, pour les travaux de flocage de tee-shirts ou de confection de banderoles.

5. ADMISSION EN NON VALEUR BUDGET BATIMENTS INDUSTRIELS

Les services de la Trésorerie de CORNIMONT ont sollicité l'admission en non valeur de créances sur le budget annexe Bâtiments industriels suite à la décision du Tribunal de Commerce d'EPINAL prononçant la liquidation judiciaire et la clôture des opérations par insuffisance d'actif de la société qui occupait l'usine de la Cuve précédemment.

Ces créances correspondent aux loyers de novembre 2006 à mai 2007 pour un montant de 7 771.74 €.

Après avoir entendu l'exposé qui précède, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'admission en non valeur des créances précitées.

6. AVENANTS AUX CONVENTIONS DE SECOURS S/ PISTES

Les conventions du 20 novembre 2006 définissent les modalités de recouvrement et de remboursement des frais de secours sur les pistes.

Les sommes mises en recouvrement étaient jusqu'à présent reversées aux stations diminuées forfaitairement de 9.5 % correspondant :

- 7 % au profit de la commune pour frais de recouvrement et
- 2.5 % pour la Croix-Rouge locale.

Or depuis 2009, la Croix-Rouge n'intervient plus sur les pistes de ski. Les exploitants ont demandé la fin de ce reversement car ce sont leurs pisteurs secouristes qui interviennent. Il convient donc de revoir les dispositions des conventions et de délibérer sur un avenant.

Au vu de l'exposé qui précède, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- de ne plus reverser les 2,5 % à la Croix-Rouge locale
- que les sommes mises en recouvrement et reversées aux stations seront diminuées forfaitairement de 7 % au profit de la commune pour frais de recouvrement
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer les avenants correspondants.

7. REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENTS ET MISSIONS DES AGENTS - MODALITES D'ATTRIBUTION

Dans le cadre de leurs fonctions, les agents territoriaux sont amenés à se déplacer hors de la commune pour des raisons professionnelles ou pour des formations.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide que les agents seront remboursés, sur production d'un ordre de mission, sur les bases de remboursement indiquées ci-dessous :

- ▶ frais kilométriques : en fonction des barèmes en vigueur dans la Fonction Publique Territoriale (Base MAPPY - Trajet le plus court)
- ▶ repas : suivant barème en vigueur (pour mémoire 15,25 € à ce jour)
- ▶ frais de parkings, de bus, de tramway, métro, taxi, péage autoroute, etc... : au réel sur production de justificatifs
- ▶ nuitées : selon délibération du Conseil municipal du 22 juin 2009
- ▶ en cas d'utilisation d'un véhicule de service, le remboursement des frais de carburant se fera sur justificatifs, avec ordre de mission.

II - MARCHES PUBLICS**1. AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX D'ELARGISSEMENT DU PONT GOMEL**

Madame GAILLET donne le détail financier de l'avenant

M. Claude THIRARD donne le détail technique : Il est nécessaire de rallonger 2 poutrelles de soutènement pour le remblaiement des extrémités.

Après visite sur le terrain, il est proposé de faire l'étanchéité sur tout le pont et non sur l'élargissement. Chasse-roues à revoir

Afin de prendre en compte la réalisation de travaux supplémentaires et les travaux en moins value découlant de l'exécution du marché, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux

d'élargissement du pont « Gomel » d'un montant de 23 653.54 € HT soit 28 289.63 € TTC.

Le nouveau montant du marché est de 99 493.34 € HT soit 118 994.03 € TTC.

2. AVENANT N°1 EN MOINS VALUE AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE LA COUVERTURE DU GYMNASÉ DU STADE DES CHAMPIONS

Objet de l'avenant :

- Ajustement des quantités et réalisation de travaux supplémentaires découlant de l'exécution du marché.

Montant HT du marché	110 000.00 €
Montant de l'avenant n°1 (moins value)	- 14 537.00 €
Montant HT du nouveau marché	95 463.00 €
TVA à 19.6 %	18 710.75 €
Nouveau montant TTC du marché	114 173.75 €

M. HUGUEL précise que l'on a déposé puis réutilisé la couche d'isolation existante qui était encore en bon état, sauf au niveau des fuites (25 % du toit)

Après avoir entendu l'exposé qui précède, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le présent rapport et autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant correspondant.

3. AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX D'ENROCHEMENT TRAVERSE DE LA ROCHE

Question retirée de l'ordre du jour

4. AVENANT N°1 AU MARCHÉ D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX HTA-BT 'LE PRE DU BEGUE-ROCHER DES BAS' ET 'LES BARAQUES'

Le code des marchés publics prévoit en son article 20 la possibilité de conclure des avenants au marché. Ces avenants peuvent porter sur des travaux supplémentaires ou en moins, à condition de ne pas modifier l'économie du marché. L'avis de la Commission d'Appel d'Offres est requis lorsque le montant des avenants est supérieur à 5% du montant du marché initial. Ainsi, il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer, sur l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres qui se réunie le mardi 8 décembre 2009, concernant ce projet d'avenant.

Objet de l'avenant :

- Réalisation de travaux supplémentaires découlant de l'exécution du marché.

Montant HT du marché	204 222.50 €
Montant de l'avenant n°1	12 858.90 €
Montant HT du nouveau marché	217 081.40 €
TVA à 19.6 %	42 547.95 €
Nouveau montant TTC du marché	259 629.35 €

Monsieur SAVOYE, Adjoint et Président du Conseil d'Exploitation de la RME, indique la nature des travaux :

- renforcement des sections de câbles électriques
- à l'ouverture des trottoirs, des déplacements du réseau pluvial ont été nécessaires
- bordures de trottoirs à reprendre devant les Ets Pierrel

Il indique que le chantier n'est pas terminé ; il reste au réseau France Telecom à finir pour fin janvier 2010. Une partie des poteaux a été déposée

Après avoir entendu l'exposé qui précède, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport et autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant correspondant.

5. AVENANT N°1 EN MOINS VALUE AU MARCHÉ DE TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - PROGRAMME 2009 - MENUISERIE PVC - PEINTURES

Tous les travaux n'ont pas été effectués, il s'agit de solder les marchés.

M. HUGUEL précise que cet avenant concerne les travaux de la cure qui n'ont pas été effectués.

- MENUISERIE PVC

Objet de l'avenant :

- Ajustement des quantités découlant de l'exécution du marché.

Montant HT du marché	22 289.00 €
Montant de l'avenant n°1	- 2 310.00 €
Montant HT du nouveau marché	19 979.00 €
TVA à 19.6 %	3 915.88 €
Nouveau montant TTC du marché	23 894.88 €

- PEINTURES

Objet de l'avenant :

- Ajustement des quantités découlant de l'exécution du marché.

Montant HT du marché	9 354.14 €
Montant de l'avenant n°1	- 1 089.52 €
Montant net du nouveau marché	8 264.62 €

Après avoir entendu l'exposé qui précède, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport et autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer les avenants correspondants.

6. AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE FLEURISSEMENT ESTIVAL - LOT 2 ESPACE NATURE

Le code des marchés publics prévoit en son article 20 la possibilité de conclure des avenants au marché. Ces avenants peuvent porter sur des travaux ou des prestations supplémentaires ou en moins, à condition de ne pas modifier l'économie du marché. L'avis de la Commission d'Appel d'Offres est requis pour les marchés à procédure formalisée et lorsque le montant des avenants est supérieur à 5% du montant du marché initial. En l'espèce, il s'agit d'un marché à procédure adaptée, l'assemblée délibérante doit statuer sur celui-ci pour autoriser l'exécutif à le signer car cet avenant entraîne une augmentation du montant du marché initial supérieure à 5%.

Objet de l'avenant :

- Réalisation de plantations supplémentaires découlant de l'exécution du marché.

Montant HT du marché	10 013.29 €
Montant de l'avenant n°1	1 374.74 €
Nouveau montant HT du marché	11 388.30 €

Madame Marie-Thérèse JEANPIERRE indique les endroits qui ont bénéficié d'un fleurissement supplémentaire : CCS et Schlittler « fleuri » des Champions

Après avoir entendu l'exposé qui précède, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport et autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant correspondant.

7. SUITE RESTRUCTURATION DU DOMAINE SKIABLE DE LISPACH

Une consultation par procédure adaptée a été lancée pour les travaux de restructuration du domaine skiable de Lispach. 3 lots sont à attribuer : lot 1 terrassements généraux, le lot 2 création d'une installation de neige de culture et le lot 3 construction d'un tremplin de saut à skis.

La commission des achats s'est réunie le 16 octobre, le 6 novembre, le 26 novembre et le 9 décembre. Une phase de négociation a été entreprise avec l'ensemble des candidats.

Sur la base des propositions de la commission des achats du 9 décembre dernier, le conseil municipal décide de prendre les décisions suivantes :

- Lot n°1 - Terrassements généraux :

Les travaux sont attribués à l'entreprise PEDUZZI TP Saint-Amé pour un montant de 545 552.40 € HT soit 652 480.67 € TTC après négociation.

Madame GAILLET, Adjointe, indique que ce lot a fait l'objet de 4 réunions de la commission. Des précisions ont été demandées à l'Entreprise PEDUZZI TP. Des postes ont été revus avec une diminution de 13 000 €

- Lot n°2 - Création d'une installation de neige de culture :

Décision en attente des résultats de la nouvelle consultation pour la construction d'un tremplin de saut à skis.

- Lot n°3 - Construction d'un tremplin de saut à skis K40 :

Le marché est infructueux ; il est relancé avec plusieurs lots (selon ce qui a été fait sur Gérardmer)

Après avoir entendu l'exposé qui précède, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant à signer les pièces de marché du lot n°1.

M. Alain LEMAIRE, Adjoint, rappelle que l'on attend un complément de subvention de la Région et du Département. De plus, à ce jour on est largement au-dessus de la dépense subventionnable (environ 400 000 €)

Rappel de la dépense subventionnable des opérations de restructuration du domaine skiable de Lispach + Construction du tremplin : 2 009 907 €

M. le Maire ajoute que les travaux du tremplin sont couverts pour 80 % par des subventions (Etat, Région, Département)

Pour les travaux du domaine de Lispach, l'Etat participe (FNADT 501 210 €), le département plafonne sa participation à 62 500 €, la Région : 110 600 € dans l'attente d'un complément

M. Walter POIROT demande si une estimation des travaux avait été faite par le Maître d'œuvre ; Alain LEMAIRE répond que oui mais au dessus du résultat obtenu.

Suite à la demande de M. Patrice PROST, il est précisé qu'en plus de l'Entreprise PEDUZZI TP, deux autres entreprises ont déposé des offres

8. ATTRIBUTION DES MARCHES D'ASSURANCE

Un appel d'offres ouvert a été lancé pour le renouvellement des contrats d'assurance de la Ville (y compris la RME), du CCAS et de l'Office de Tourisme et Loisirs.

Cette consultation a été divisée en 6 lots :

- Lot n°1 : Responsabilité civile et risques annexes,
- Lot n°2 : Responsabilité civile et protection juridique des agents,
- Lot n°3 : Protection juridique de la Ville, du CCAS et de l'Office de Tourisme,
- Lot n°4 : Flotte automobile,
- Lot n°5 : Dommages aux biens et risques annexes,
- Lot n°6 : Assurance des risques statutaires des agents.

Suite à la Commission d'Appel d'Offres du 8 décembre 2009, sur la base du rapport d'analyse des offres du Cabinet Risk Partenaires, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des décisions d'attribution aux prestataires suivants et autorise M. le Maire ou son représentant délégué à signer les pièces des marchés.

■ Lot n°1 Responsabilité civile :

SMACL de Niort pour un montant de prime annuelle de 18 519.17 € TTC.

■ Lot n°2 Responsabilité civile et Protection Juridique des Agents :

Sarre & Moselle de Sarrebourg pour un montant de prime annuelle de 282.10 € TTC.

■ Lot n°3 Protection juridique :

Sarre & Moselle de Sarrebourg pour un montant de prime annuelle de 1 468.22 € TTC.

■ Lot n°4 Flotte automobile :

SMACL de Niort pour un montant de prime annuelle de 14 546.48 € TTC (y compris options auto-mission et bris de machines et engins). (Franchise de 230 € pour véhicules inférieurs à 3,5 t et 450 € pour les autres)

■ Lot n°5 Dommages aux biens :

GROUPAMA Grand Est de Dijon pour un montant de prime annuelle de 28 362.02 € TTC (y compris options bris de machine et 5 expositions temporaires) Franchise de 900 €

■ Lot n°6 Risques statutaires des agents CNRACL et des agents IRCANTEC :

GRAS SAVOYE de Metz pour un montant respectif de prime annuelle de 79 809.12 € TTC et de 5 603.55 € TTC.

Madame GAILLET indique que l'on a fait une économie de 15 705 € avec de meilleures garanties, par exemple les expositions, le bris des machines, les marchandises transportées comme une pelle mécanique.

M. le Maire ajoute que les œuvres et objets de plus de 1500 €, pour être assurés, doivent être dans un coffre. Il est à noter un sinistre important : la verrière de la piscine dans le cadre de l'augmentation de la prime du lot 5.

A la demande de Mme VINCENT-VIRY, il est précisé que RISK PARTENAIRES est notre conseil en la matière.

9. CONSTITUTION DU GROUPEMENT DE COMMANDE LA BRESSE-SIA POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION ET RENFORCEMENT DES RESEAUX DANS LA VALLEE DU CHAJOUX

A la demande de la Préfecture, il convient de préciser le contenu de la délibération n°198/2009 du 23 novembre 2009 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la constitution d'un groupement de commande avec le SIA pour des travaux d'extension, de renforcement et d'enfouissement des réseaux dans la vallée du Chajoux.

Il faut ainsi préciser que ce groupement est constitué selon les termes d'une convention, que le coordonnateur, la Commune de La Bresse, exercera une mission complète de passation, de signature, de notification et d'exécution des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux au nom de l'ensemble des membres du groupement.

Il convient également de préciser qu'une Commission d'Appel d'Offres spécifique sera constituée. La présidence est assurée par le représentant du coordonnateur, M. le Maire.

Il faut élire 1 représentant de la Commune (titulaire + suppléant), parmi les membres ayant voix délibérative au sein de la CAO de la Commune.

Après avoir entendu l'exposé qui précède, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- Mme Francine GAILLET, membre titulaire
- M. Michel HUGUEL, membre suppléant

comme représentants au sein de la CAO du groupement et autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer la convention constitutive du groupement de commande.

Il est précisé qu'il y aura une C.O. de raccordements, et que l'ODCVL apportera un fonds de concours.

M. le Maire souhaite qu'on lance la consultation rapidement, en particulier pour la Maîtrise d'œuvre.

10. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA 2EME TRANCHE DES TRAVAUX DE DEVELOPPEMENT DES CAPACITES DE PRODUCTION D'EAU POTABLE SUR LE SECTEUR DE BELLE-HUTTE

En septembre 2009, une subvention du Conseil Général des Vosges a été obtenue pour la 1ère tranche de travaux : pose de conduites d'adduction d'eau potable et construction d'un

réservoir semi-enterré.

Aujourd'hui, il convient de solliciter une nouvelle subvention pour la 2^{ème} tranche de travaux (réalisation de la station de traitement) estimée à 452 136.00 € HT, y compris maîtrise d'œuvre et frais divers.

Pour mémoire, le montant global de l'opération est estimé à 929 462.00 € HT.

La Commune peut escompter une subvention à hauteur de 15 % du montant HT des travaux au titre du programme départemental Eau et Assainissement.

M. le Maire et M. Claude THIRARD, Adjoint, rappellent que l'on est dans l'attente du procédé de traitement de l'eau. Le réservoir se trouve enterré sur une grande partie de sa hauteur.

Après avoir entendu l'exposé qui précède, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport, et autorise M. le Maire ou son représentant à déposer auprès du Conseil Général des Vosges une demande de subvention pour la 2^{ème} tranche de travaux.

INFORMATION SUR LES MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE ATTRIBUES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-23 DU CGCT

1) Travaux de viabilisation du lotissement du Pré de la Selle :

Sur proposition de la commission des achats du 5 novembre 2009, le marché a été attribué à l'entreprise Molinari de Cornimont pour un montant de 53 778.50 € HT soit 64 319.08 € TTC.

2) Transport sanitaire des accidentés sur les pistes de ski situées à LA BRESSE – Année 2009/2010.

La commission a souhaité qu'il y ait négociation.

Trois propositions ont été faites. Transmosel a proposé les tarifs de l'année 2008/2009

Sur proposition de la commission des achats du 9 décembre 2009, le marché a été attribué aux entreprises suivantes :

En 1^{ère} position, Ambulances TRANSMOSEL de La Bresse (tarifs : 156.00 € TTC pour un transport à destination de Gérardmer, et 198.00 € TTC à destination de Remiremont).

En 2^{ème} position, Ambulances DAVAL-MANGEL de Cornimont qui interviennent quand Transmosel ne peut pas Tarifs : 159.00 € TTC pour un transport à destination de Gérardmer et 200.00 € TTC à destination de Remiremont.

3) Construction d'un tremplin de saut à skis

Lot 3 : consultation déclarée infructueuse.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

III - DIVERS

1. CONVENTION R.M.E. – COMMUNE POUR ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC

Suite à la demande de la Trésorerie, et sur proposition de M. SAVOYE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention établie entre la Régie Municipale d'Electricité et la Commune pour l'entretien de l'éclairage public. Cette convention n'était pas signée à ce jour.

PARC ANIMALIER – POINT SUR DOSSIER – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Question vue en fin de séance

QUESTIONS DIVERSES

Tarification des diverses redevances communales 2010

Comme chaque année, M. le Maire donne lecture de l'arrêté des tarifs dont la liste est annexée au présent compte-rendu.

En 2010, les tarifs 2009 sont reconduits pour les diverses prestations, ainsi que pour les baux et locations.

Passeports biométriques

M. le Maire indique que 111 passeports ont été réalisés depuis le 30 juin 2009, dont 40 pour La Bresse. La fréquentation est plus importante les vendredis après midi et les samedis matin.

Il faut compter environ 25 mn pour traiter un dossier, remise comprise

Le coût en personnel se chiffre pour ces 6 derniers mois à 3 015 €. Il est compensé par l'Etat à hauteur de 2 500 €.

Remerciements

- de La Bressaude pour la présence communale lors de l'assemblée générale, le soutien et les prestations apportées

- de l'association « Roman noir en pays blanc » pour l'aide technique et financière apportée lors du 1^{er} salon du Polar. La présidente fait part du succès de cette manifestation et d'une probable reconduction en 2010.

Mme Myriam MOUGEL souligne à ce sujet que les auteurs étaient contents, ainsi que les libraires ; les ventes ont été bonnes

- de l'Orchestre d'Harmonie Jeanne d'Arc pour la subvention de fonctionnement attribuée

- de M. GEHIN pour les travaux d'enrochement réalisés Chemin des Ecorces

TNT

Pas d'informations régionales. M. le Maire a pris contact avec TDF pour avoir des explications et pouvoir bénéficier de l'actualité FR3 Nancy. Par ailleurs, il a attiré l'attention sur l'équipement TNT pour Vologne, lequel devrait se faire au cours du 1^{er} semestre 2010.

Mme Elisabeth THOMAS indique que la réception est bonne sur La Bresse, contrairement aux communes avoisinantes

La Poste

M. le Maire s'est entretenu avec les responsables de La Poste pour obtenir des explications sur les retards constatés (Arrivée du courrier à 9 h et 10 h, 12 facteurs sur La Bresse dont 6 pour la distribution sur La Bresse et 6 sur Cornimont, levée du courrier à 15h30)

Il propose de faire un courrier pour faire part des problèmes avec l'arrivée échelonnée du courrier le matin.

Déneigement

Mme Catherine MOUGEL est intervenue sur un problème relatif à la sécurité routière. Elle s'étonne des panneaux installés au pied des cols, concernant les horaires de déneigement et de salage et s'interroge sur la sécurité des usagers. M. le Maire pense qu'il n'y a pas eu de changements quant aux degrés d'urgence et le classement des différents axes, par contre il doit s'agir d'une interprétation du fait de la pose des panneaux et de leur contenu, il a attiré l'attention du Conseil Général sur ce point.

Archivage

C'est une mission obligatoire ; à chaque passation de maire, un état doit être fait.

M. Bernard Valdenaire, chargé de cette mission, a mis en place des locaux de pré-archivage pour les documents à conserver 10 ans et un local d'archives définitives.

Un agent est chargé une après midi par semaine du suivi des archives, chaque service est chargé du versement.

Les documents datant d'avant 1940 ont été versés aux archives départementales, soit 166 boîtes ou 16 mètres d'archives.

Points sur les activités et projets de la CCHMo

Mme Francine GAILLET a présenté les activités et les projets de la Communauté de Communes de Haute-Moselotte au travers de ses quatre commissions :

Commission aménagement de l'espace

- Un relevé des panneaux publicitaires et pré-enseignes a été réalisé sur les 5 communes
- Travaux sur les berges et dans les lits de rivières (la 2^{ème} tranche est en préparation)
- Mise en place du Système d'Information Géographique (SIG) avec l'embauche d'un technicien territorial contractuel depuis le 1^{er} octobre 2009 pour animer ce service.

- Travaux sur les friches naturelles anciennes

- Finalisation du cahier des charges pour le plan d'actions agricoles

Commission développement économique et touristique

- *Opération FISAC* : Poursuite des aides aux entreprises et des aides aux investissements communaux inscrits dans la 2^{ème} tranche et mise en place d'animations avec les unions de commerçants et artisans

- *Aménagement du site des Barranges* : La maîtrise d'œuvre est assurée par le cabinet Topic avec la réalisation d'un premier bâtiment de 1 575 m². Pour ce futur projet, il conviendra de se rapprocher de la pépinière d'entreprises de Golbey afin d'envisager un partenariat et de prospecter en amont, les entreprises susceptibles de s'installer dans cette zone économique communautaire.

- *Requalification du site de Lansauchamp* : Une étude de faisabilité a été réalisée par le cabinet Axis Architecture afin d'améliorer l'image du site et d'adapter les locaux : transformer l'entité industrielle existante en plusieurs espaces dont les surfaces seraient modulables en fonction de la demande.

Commission Culture, social et communication

- La création du relais d'assistantes maternelles avec le recrutement en début d'année 2010 d'une personne pour animer et gérer ce service financé à 70% par la CAF et le Conseil Général

- La création du site internet de la CCHMo,

- Toujours un franc succès pour les formations BAFA, 17 stagiaires pour le stage de perfectionnement en automne 2009

- L'organisation du Festival des arts mélangés (14 au 25 juin 2010)

- L'étude pour définir l'opportunité et les conditions en vue de la mise en place d'une navette intercommunale de transport en commun (coût et efficacité)

Commission logements et cadre de vie

- Étude de faisabilité pour le traitement des eaux usées de Ventron

- Préparation du cahier des charges pour la réalisation de la plateforme de co-compostage (hors terrassement)

- Réflexion pour la mise en place d'un point d'apports volontaires « pilote » dans chaque commune

Les locaux de la CCHMo ont été réaménagés pour accueillir les personnels recrutés pour le SIG et le RAM et pour une meilleure lisibilité de l'accueil des citoyens.

La modification des statuts va être proposée au prochain conseil communautaire pour y intégrer les compétences suivantes :

- études sur les ouvrages de franchissement des rivières
- élimination des boues en provenance des stations d'épuration du SIA et des communes membres
- Entretien des berges et des lits de rivières
- Groupements d'achats afin d'acquies un poids économique plus important et susciter une offre économiquement avantageuse
- Création, animation et gestion d'un relais d'assistantes maternelles

M. MARCHAL demande si une réflexion existe au niveau de la CCHMo concernant le château de Saulxures-sur-Moselotte. M. le Maire répond par la négative et qu'il s'exprimera sur le sujet le moment venu mais qu'en première approche il faudrait l'équivalent de la fiscalité de la CCHMo sur 50 ans ou un siècle pour une telle rénovation...

Rappel : Dates des cérémonies des vœux :

- 7 janvier à 18 h avec le personnel
- 11 janvier à 18 h avec les institutionnels

-==--

PARC ANIMALIER – POINT SUR DOSSIER – DEMANDE DE SUBVENTIONS

En introduction, M. le Maire précise que la réflexion en vue de la création d'un parc animalier s'est engagée avec les hôteliers à la suite de mauvaises saisons estivales (2004 et 2005 notamment) et qu'elle s'est approfondie par des contacts avec des professionnels de parcs existants.

M. Alain LEMAIRE fait le point sur le dossier :

Une étude de faisabilité financée par l'Etat, la Région et le Département a été réalisée par Kanopée Consultants. Cette étude a pris en compte la capacité d'hébergement existante sur La Bresse, les flux de clientèle, l'offre globale des services existants (hôtellerie, animations, produits touristiques divers), ainsi que les infrastructures du même type dans la région (Sainte-Croix – Fraispertuis).

Le potentiel de clients évalué à 80 000 entrées/an est en deça de la capacité possible.

La commune s'orientant de plus en plus vers un tourisme 4 saisons avec un positionnement d'accueil « famille-enfants », ce nouvel équipement renforcerait la palette des activités offertes à ce public.

Le nom définitif reste à trouver compte tenu qu'il s'agirait d'un parc d'histoires naturelles pour petits et grands avec des animaux tels que le loup, l'ours, le lynx... et des animaux de ferme traditionnelle.

L'entrée du parc se réaliserait par l'accès actuel de la centrale de Blanchemer.

Les parkings seraient situés en aval de la retenue de la Cote 750 ; une passerelle franchissant la Moselotte conduirait les visiteurs au cœur du parc comprenant un bâtiment de restauration, billetterie avec les premiers enclos de découverte du milieu animalier.

Cet espace serait ouvert à tous, gratuitement.

La deuxième partie du parc serait l'espace dédié à la visite des différents enclos positionnés de façon à respecter au maximum la configuration actuelle du terrain (courbes de niveau, clairière...)

Les liaisons entre les différents enclos se feraient par cheminement piétonniers aménagés au sol ou en aérien (passerelles) mais toujours accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Conclusions de l'étude :

Le parc est potentiellement viable. L'investissement s'élèverait entre 4 et 6 millions d'euros.

Plusieurs solutions de gestion sont proposées. Un partenaire privé devra être choisi pour faire avancer le projet dans le cadre d'une délégation de service public.

Le parc fournirait 14 emplois à temps plein et réaliserait un chiffre d'affaires de 900 000€/an.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage sera nécessaire pour conduire les études complémentaires à la réalisation du projet.

Cette étude de faisabilité a été présentée à tous les partenaires qui ont participé à son financement. Ils l'ont jugée intéressante.

Suite à donner à cette opération :

1. Demandes de subventions publiques au titre de la nécessaire diversification de l'offre touristique
2. Choix d'un assistant de maîtrise d'ouvrage
3. Recherche le plus tôt possible, en amont des études, d'un gestionnaire privé.

M. Alain LEMAIRE précise qu'il serait judicieux que le parc soit sur l'itinéraire de la véloroute dont l'arrivée est prévue à Belle-Hutte.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès de l'ensemble des partenaires précités pour les études portant sur les aspects technique et administratif de cette création (Etude d'impacts, création d'une délégation de services publics)

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 23h30.

La secrétaire de séance,
Marie-Ange LEMIGNON

Pour le Maire empêché,
L'Adjointe, Francine GAILLET